



PROJET ÉDUCATIF TERRITORIAL

3

2020/2023



SOMMAIRE

LE CONTEXTE	P. 2
I. Diagnostic	P. 4
I.A Présentation de la ville	P. 4
I.B Actions municipales à destination des enfants et des jeunes	P. 4
I.B.1 : les actions pour les 2 ½ - 10 ans	P. 4
* actions menées sur le temps scolaire	P. 4
* actions menées sur le temps périscolaire	P. 5
* actions menées le mercredi et pendant les petites et grandes vacances	P. 6
I.B.2 : les actions pour les 11 – 25 ans	P. 7
* le Point Information Jeunesse	P. 7
* l' « accueil foyer »	P. 8
* les dispositifs annexes et soumis à des critères	P. 8
I.C.- Associations présentes sur le territoire et proposant des créneaux aux enfants	P. 9
I.D.- Public du PEDT	P. 10
* les accueils périscolaires	P. 10
* les accueils collectifs de mineurs (ACM)	P. 10
* les accueils jeunes	P. 10
* l'accueil des enfants allergiques et/ou porteurs de handicap	P. 10
I.E.- Atouts et contraintes du territoire pour la mise en œuvre du PEDT	P. 11
II. Les enjeux et orientations du PEDT	P. 12
II.A.- Modalités du PEDT	P. 12
* La durée du PEDT	P. 12
* Les demandes de dérogation à l'organisation du temps scolaire	P. 12
* Les périodes d'activités intégrées au PEDT	P. 12
* Les ressources mobilisables pour la mise en œuvre du PEDT	P. 12
* Les modalités d'information des familles	P. 13
* L'inscription aux activités intégrées dans le PEDT	P. 14
II.B. : les objectifs éducatifs du PEDT	P. 15
III. Les critères d'évaluation	P. 18
III. A.- la pertinence des actions inscrites dans le PEDT	P. 18
III. B.- l'efficacité des actions inscrites dans le PEDT	P. 18
III. C- l'efficacité des actions inscrites dans le PEDT:	P. 19
IV. Les modalités de renouvellement du contrat et de modification par avenant	P. 20
V. Les signataires du PEDT	P. 20
VI. Annexes	p. 21

LE CONTEXTE

Préambule

La politique éducative locale mise en œuvre par la commune s'exprime dans différents champs d'interventions (sportifs, culturels, associatifs...) et intervient dans le cadre d'actions concrètes sur le temps scolaire, périscolaire et extrascolaire. Celles-ci sont la résultante de collaboration forte entre les acteurs du territoire qu'ils soient publics ou privés. Depuis 2014, cette action est inscrite dans le cadre d'un projet éducatif de territoire (PEDT). En effet, la refondation de l'Ecole prévoit que les activités Périscolaires, prolongeant le service public de l'éducation, doivent être organisées dans le cadre d'un PEDT.

Son but est ainsi de tirer parti de toutes les ressources du territoire en créant ou renforçant les synergies, afin de garantir une plus grande continuité éducative entre les projets des écoles et les activités proposées aux élèves, en dehors du temps scolaire, mais également pour offrir à chaque enfant un parcours éducatif cohérent et de qualité.

Le PEDT n°1 de la ville de Croix (2014-2017) présentait les dispositions prises dans le cadre de la réforme du temps scolaire qui induisaient de nouvelles articulations entre les temps familiaux, les temps scolaires et les temps récréatifs, sociaux, associatifs, sportifs, artistiques, culturels passés en dehors de la famille et de l'école. Il présentait l'organisation des actions éducatives mises en place en cohérence avec tous les partenaires. Il formalisait l'engagement de chacun et fixe pour 3 ans les objectifs à atteindre, les axes prioritaires et les moyens d'évaluation.

L'évaluation présentait 3 items :

- **La pertinence des actions inscrites dans le PEDT** : Analyse l'adéquation de l'action avec les problèmes identifiés ou les besoins réels. Elle a permis de mettre en évidence que les capacités d'accueil étaient suffisantes pour répondre aux besoins de garde des familles et que les activités proposées lors des TAP de 1h30 étaient appréciées par les parents et les enfants.

Les points d'amélioration concernaient :

- ✓ les garderies des Accueils Collectifs de Mineurs (ACM). Quelques familles souhaitent que la garderie des ACM ouvre dès 7h30 (au lieu de 8h) et jusque 18h30 (au lieu de 18h) pour harmoniser l'amplitude horaire des moyen de garde pendant les vacances avec le temps scolaire/périscolaire.
- ✓ Les TAP de 45 min. Les familles n'ont pas apprécié les activités proposées. Les différentes rencontres du comité de pilotage technique ont néanmoins permis aux familles de comprendre les difficultés rencontrées quant à la mise en place d'activité : 25 minutes d'activité réelle sur les 45 minutes de prise en charge puisqu'un temps est nécessaire pour le passage aux toilettes, le pointage des présents, la répartition dans les différentes activités, le rangement. Toutefois, une réflexion commune a permis de trouver des solutions intermédiaires (mise à disposition de malles pédagogiques aux thématiques variées pour les maternelles et pour les élémentaires)

- **L'efficacité des actions inscrites dans le PEDT** : Analyse l'utilisation rationnelle des moyens à disposition et vise à analyser si les objectifs ont été atteints à moindre coût (financier, humain et organisationnel). La question centrale que pose le critère d'efficacité est « l'action a-t-elle été mise en œuvre de manière optimale ? ». Les résultats obtenus montrent que l'objectif a été atteint. En effet, le budget a été suffisant pour répondre aux besoins en matériel des animations mises en place ainsi qu'aux choix de sorties pédagogiques. De plus, nous avons recruté des animateurs et directeurs en nombre suffisant. Enfin, la ville dispose de suffisamment de salles pour permettre un accueil de qualité aux activités variées et la réalisation de spectacles.

- **L'efficacité des actions inscrites dans le PEDT** : Analyse la comparaison entre les objectifs fixés au départ et les résultats obtenus. Concernant les actions mises en place, les enquêtes de satisfaction menées auprès des familles ont montré que plus de 90% d'entre-elles avaient apprécié les activités proposées et le personnel en place. De plus, les inspections PMI et Jeunesse et Sports ont mis en évidence que les activités étaient bien adaptées à la tranche d'âge des enfants accueillis.

Par rapport aux locaux utilisés, les commissions de sécurité ainsi que les inspections PMI ou Jeunesse et sport ont démontré que les locaux étaient bien adaptés et bien agencés pour l'accueil des enfants, leur bien-être et

leur sécurité. De même, les inspecteurs ont apprécié la cohérence entre le contenu, les méthodes utilisées et la tranche d'âge des enfants.

Nous avons ainsi pu participer à l'épanouissement et à l'éveil des enfants comme nous nous y étions engagés. Il en a été de même pour les enfants aux besoins particuliers. En effet, nous avons accueilli sur l'ensemble de nos activités des enfants ayant des troubles autistiques, des allergies alimentaire ou médicamenteuse et/ou des problèmes moteurs. Pour les cas les plus graves, nous avons proposé aux familles de faire un test sur quelques séances ou sur des demi-journées (ACM uniquement) et de rencontrer les encadrants pour exposer la problématique de l'enfant et transmettre les procédures à respecter.

Concernant les actions intercommunales, nous n'avons malheureusement pas pu réaliser toutes les actions prévues. En effet, chaque ville a ses contraintes qui ne permettent pas une action favorable à tous. Néanmoins, la formation BAFA a été maintenue. La ville de Croix a choisi de participer financièrement à l'inscription de 12 croisiens par an au stage de base et, en parallèle de mettre en place un dispositif « aide animateur » pour permettre aux jeunes qui le souhaitent de découvrir le métier avant de s'engager dans cette formation. Il a d'ailleurs été décidé de rendre cette première expérience obligatoire pour bénéficier d'une prise en charge financière par la commune de la formation de base BAFA.

Enfin, nous souhaitons organiser des réunions d'information et des formations internes régulièrement et par type d'activité. Cet objectif n'a été que partiellement atteint. En effet, si des réunions d'information ont eu lieu par type d'activité plusieurs fois dans l'année, nous n'avons mis en place qu'une journée de formation interne par an. Les animateurs ayant des contrats et des statuts différents, il a été difficile de faire mieux.

Pour le PEDT n°2 de la ville de Croix (2017-2020) et en accord avec les familles, il était envisagé de revoir l'organisation des rythmes scolaires comme suit : Les enfants ont toujours classe le mercredi matin jusqu'à 11h30 et le temps scolaire est allégé d'une demi-journée par semaine (de 3h), pour une fin des enseignements à 11h30 ce jour-là soit :

	Groupe d'écoles 1	Groupe d'écoles 2	Groupe d'écoles 3
Lundi	8h30 - 11h30	8h30- 11h30 / 13h30 –16h30	8h30- 11h30 / 13h30 – 16h30
Mardi	8h30- 11h30 / 13h30 – 16h30	8h30 - 11h30	8h30- 11h30 / 13h30 – 16h30
Mercredi	8h30 - 11h30	8h30 - 11h30	8h30 - 11h30
Jeudi	8h30- 11h30 / 13h30 – 16h30	8h30- 11h30 / 13h30 –16h30	8h30 - 11h30
Vendredi	8h30- 11h30 / 13h30 – 16h30	8h30- 11h30 / 13h30 –16h30	8h30- 11h30 / 13h30 – 16h30

Toutefois, le **Décret n° 2017-1108 du 27 juin 2017 relatif aux dérogations à l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires publiques** a donné aux communes de nouvelles perspectives d'organisation. Le Président de la République ayant annoncé, courant mai 2017, cette possibilité laissée aux municipalités de revenir à quatre jours, la ville de Croix a souhaité recueillir l'avis des familles en mettant en place une grande concertation (référendum de toutes les familles et avis des conseils d'écoles) visant à discuter l'organisation des rythmes scolaires sur 4 jours.

L'ensemble de ces instances ont émis un avis favorable pour un retour à une semaine scolaire à 4 jours et ce dès septembre 2017 (78.58% des parents d'élèves et 8 conseils d'écoles)

	Maintien des TAP	Semaine de 4 jours en septembre 2017	Semaine de 4 jours en septembre 2018	Vote blanc et Nul	Total des bulletins
Nbr de vote	233	1126	38	36	1433
%	16,26%	78,58%	2,65%	2,51%	100,00%

Après cette période de concertation, il a été proposé la mise en place de l'organisation des rythmes scolaires suivante :

	Matin	Après midi
Lundi	8h30 - 11h30	13h30 - 16h30
Mardi	8h30 - 11h30	13h30 - 16h30
Mercredi		
Jeudi	8h30 - 11h30	13h30 - 16h30
Vendredi	8h30 - 11h30	13h30 - 16h30

C'est sur la base de ces horaires scolaires et de l'évaluation du PEDT n°1 qu'ont été définies les orientations de politique éducative et des principes d'actions, pour proposer un service public de qualité, adapté aux spécificités locales et aux besoins des enfants pour la période 2017/2020.

Ainsi :

- Les horaires des garderies des ACM des petites et grandes vacances ont été modifiés. Elles ont lieu de 7h30 à 9h00 et de 17h00 à 18h30.
- Un comité des usagers a été créé afin de favoriser les échanges avec les familles pour ce qui concerne les activités péri et extrascolaires.
- Nos directeurs de site permanents ont vu leur profil de poste évoluer : chacun a été en charge d'une mission spécifique : gestion du matériel, recherche de nouveaux prestataires, mise en place d'événementiels, gestion des actions éducatives à destinations des écoles, gestion du plan de formation ou mise en place d'actions de parentalité

L'évaluation du PEDT n°2 vous est présentée en annexe. Des points à améliorer ont ainsi été mis en évidence:

- **Le comité des usagers** : il a été créé pour faciliter le dialogue avec les familles pour ce qui concerne les temps péri et extrascolaire. L'idée était d'en faire une instance d'échanges et de décisions. Un représentant de parents d'élèves avait été désigné dans chaque école. Nous avons réuni le comité des usagers à 2 reprises en 2018. Pour la 1^{ère} rencontre, 90% des représentants de parents d'élève ont répondu à notre invitation (thème : gestion des grèves). Pour la 2nd, dont le thème était l'organisation des ACM, seuls 2 parents étaient présents (soit 14%). L'horaire (18h30) ne semblait pas être un frein mais les parents qui s'étaient engagés étaient également investis au sein de leur école et n'avaient pas forcément le temps de s'investir dans des réunions supplémentaires. Il a été décidé de maintenir ce dispositif mais de réunir les participants uniquement lorsqu'il y a un sujet à traiter.
- **La réunion des acteurs éducatifs** : même si nous avons un très bon relationnel avec les directeurs d'école, il n'est pas simple de se réunir. La majorité des ajustements d'organisation, les échanges sur le comportement d'un enfant (etc.), se font par mail ou par téléphone. Néanmoins, le référent d'animation et le directeur d'école font un point régulier sur site pour ajuster, au besoin, l'organisation en place. De plus, les PPMS scolaire et périscolaire ont été réfléchis ensemble. Enfin, le projet d'école est remis au référent d'animation dès le début de l'année scolaire. Nous avons décidé de maintenir ce mode de communication et de ne plus chercher à réunir tous les protagonistes.
- **Les actions intercommunales** : le séminaire des directeurs et adjoints d'ACM et la formation BAFA ont été maintenus mais les autres actions n'ont pas été réalisées. En effet, les élus des 3 villes ont souhaité arrêter les actions qui ne semblaient plus apporter une réelle plus-value à nos accueils de loisirs.
- **Les formations internes** : nous n'avons toujours pas réussi à les mettre en place en raison de la difficulté à rassembler tous les animateurs et/ou directeurs à un même temps de formation. Néanmoins, afin de permettre aux nouveaux arrivants de bénéficier du même niveau d'information que les autres mais aussi, de s'adapter à nos modes de fonctionnement et de comprendre nos valeurs éducatives, un « livret des directeurs » a été élaboré avec nos directeurs permanents. De ce « livret des directeurs » doit découler le « livret des animateurs ».

I. DIAGNOSTIC

I.A.- Présentation de la ville :

Croix est une ville de 20 640 habitants. La commune est divisée en 4 quartiers.

- Le quartier Beaumont / Barbieux : il est composé d'ensembles d'habitations collectives, d'habitats individuels et de rues pavillonnaires. Il dispose d'un parc mais présente peu d'équipement de proximité.
- Le quartier Canal / Planche Epinoy : il est composé d'ensembles d'habitations collectives et d'habitats individuels. Il dispose d'un centre commercial, de bars, brasseries et restaurants et d'une ludothèque associative.
- Le quartier Centre / Saint Martin : il est composé d'ensembles d'habitations collectives et d'habitats individuels. Il se distingue par un tissu économique important (commerces, bars, brasseries, restaurants, garages...) ainsi que par les services mis à disposition des habitants : Conservatoire à Rayonnement Communal, piscine, complexe sportif, Centre de la Petite Enfance, police municipale, MJC/Centre Social, salles de spectacle et service jeunesse
- Le quartier Saint Pierre / Mackellerie : il est composé d'ensembles d'habitations collectives et d'habitats individuels. Ce quartier se distingue par des commerces et un certain nombre de services aux habitants : antenne de la Protection Maternelle Infantile (PMI), structure d'accueil de la petite enfance, épicerie solidaire, bibliothèque associative, serres municipales. Il dispose également de salles de sport et de spectacle.

L'ensemble de la ville se caractérise par une forte hétérogénéité sociale.

I.B.- Actions municipales à destination des enfants et des jeunes:

I.B.1 : les actions pour les 2 ½ - 10 ans

* actions menées sur le temps scolaire :

Les services municipaux travaillent étroitement avec l'Education Nationale depuis maintenant de longues années :

- par la mise en place et le financement d'actions pédagogiques pour les écoles maternelles et/ou élémentaires sur des thématiques variées, telles que :
 - ✓ la santé et la nutrition : les dangers dans la maison, le sommeil, l'hygiène, les gestes pour sauver et se protéger, les dangers d'internet, la découverte des 4 saveurs et des 5 sens,
 - ✓ l'environnement : un jardin pour l'école, la visite des jardins Mallet Stevens (quatre jardins à thèmes : l'agriculture, les abeilles, les plantes aromatiques et le potager, l'aquatique + un mini verger et une prairie fleurie), la découverte des ruches et du métier d'apiculteur
 - ✓ l'intergénérationnel autour de compositions florales
 - ✓ la citoyenneté : junicode, formation de mini médiateurs, participation au World Clean Up Day (les enfants ont un circuit à respecter et ramassent les déchets présents sur leur passage), découverte de la commune, des élus et des missions de chacun, aide à la mise en place de projet dans le cadre du dispositif « Eco Ecole ».

De plus, les enseignants et enfants de l'élémentaire du groupe scolaire Lucie Aubrac, situé dans un quartier en politique de la Ville, participent activement au projet de réhabilitation du quartier : mise en place d'un conseil citoyen des enfants et concertation dans le cadre de la réalisation de projets

 - ✓ la culture : intervention des Dumistes dans les classes volontaires
 - ✓ des classes thématiques (culture, patrimoine, environnement et développement durable, citoyenneté) : durant 1 semaine, les enfants sont sensibilisés par des actions ciblées à la thématique choisie par l'enseignant.
- par le déploiement des pratiques sportives :

- ✓ 2 éducateurs sportifs municipaux proposent des activités sportives aux élèves des écoles élémentaires (1150h d'encadrement par an pour l'ensemble des écoles élémentaires publiques et 434h pour l'ensemble des écoles privées)
- ✓ 5 maîtres-nageurs assurent la découverte de la natation aux élèves des écoles élémentaires (49h d'encadrement par an pour l'ensemble des écoles élémentaires publiques)
- par l'organisation des rencontres entre grandes sections de maternelle et cours préparatoires
- par le travail du devoir de mémoire : les enfants sont sensibilisés tout au long de l'année à travers les témoignages (de déportés, de résistants, d'enfants ou petits-enfants de soldats) mais également par des cérémonies au cimetière de la commune.

Enfin, la commune a fortement investi dans un parc informatique (matériel + réseau filaire) afin que les élèves des écoles élémentaires puissent bénéficier des nouvelles technologies (Tableaux Blancs Interactifs ou Ecrans Tactiles Numériques, tablettes, imprimante multifonction, vidéoprojecteur, visualiseur...), que les élèves de maternelles puissent découvrir l'outil informatique (tablettes) et que les enseignants de tout niveau puissent travailler dans de bonnes conditions techniques (100 000€ prévu sur la période 2021/2023)

*** actions menées sur le temps périscolaire :**

La commune organise des accueils périscolaires matin (7h30 – 8h20), midi (11h30 – 13h20) et soir (16h30 – 18h30).

Accueils du matin : la commune a mis en place des accueils déclarés en accueils de loisirs auprès de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale (DDCS). En raison d'effectifs faibles (environ 80 enfants pour 11 écoles), la commune a procédé à des regroupements de maternelles et élémentaires ; il y a donc 2 sites recevant des maternelles et des élémentaires, 1 site accueillant uniquement des élémentaires et 1 site accueillant uniquement des maternelles.

Accueils du midi : toutes les écoles croisiennes disposent d'un restaurant scolaire. Ces accueils ne disposent pas du label qualité de la DDCS. Les enfants profitent d'activités encadrées par des animateurs qualifiés et d'un repas. La pause méridienne est organisée en 2 services de restauration (parfois en service continu pour les sites accueillant beaucoup d'enfants). Environ 1500 enfants profitent de cette prestation (soit 71% des enfants scolarisés).

Accueils du soir : la commune a mis en place des accueils déclarés en accueils de loisirs auprès de la DDCS.

16h30 - 18h30 : Nous comptons 8 sites d'accueils périscolaires

- 5 sites regroupent des maternelles et des élémentaires
- 1 site accueille uniquement des élémentaires
- 1 site accueille uniquement des maternelles

Le nombre d'enfants présents avoisine les 250 (soit 12% des enfants scolarisés)

Chaque équipe d'animation élabore un projet pédagogique présentant l'organisation déterminée depuis la prise en charge de l'enfant à 7h30 jusqu'à sa restitution à la famille à 18h30. Il précise les activités proposées sur les différents temps d'accueil.

Ces activités sont les suivantes :

- Pour les enfants des écoles maternelles :
 - Psychomotricité
 - Lecture d'histoires par des bénévoles du dispositif « lire et faire lire » (en collaboration avec la Ligue de l'Enseignement)
 - Jeux de société
 - Activités manuelles et artistiques
 - Activités en lien avec les différentes fêtes du calendrier
 - Jeux libres
 - Repas à thème
- Pour les enfants des écoles élémentaires :
 - Initiations sportives menées par les éducateurs sportifs municipaux

- Activités sportives et culturelles mises en place par les animateurs (danse, sports collectifs, rencontres inter-écoles, etc...)
- Jeux de société
- Activités manuelles et artistiques
- Activités en lien avec les différentes fêtes du calendrier
- Jeux libres
- Repas à thème

*** actions menées le mercredi et pendant les petites et grandes vacances (7h30 – 18h30) :**

La commune organise des accueils de loisirs le mercredi et pendant les petites et les grandes vacances. Tous les sites sont habilités par la DDCS.

Mercredis loisirs : la commune a ouvert 2 sites maternelles (capacité d'accueil : 48 et 72) et 2 sites élémentaires (capacité d'accueil : 60 et 72).

Les familles ont le choix entre plusieurs formules:

- ↳ matin **sans** repas de 9h00 à 11h30,
- ↳ matin **avec** repas de 9h00 à 13h30,
- ↳ après-midi **sans** repas de 13h30 à 17h00,
- ↳ après-midi **avec** repas de 11h30 à 17h00,
- ↳ journée complète de 9h00 à 17h00 **sans** repas,
- ↳ journée complète de 9h00 à 17h00 **avec** repas,

Il existe également une possibilité de garderie :

- ↳ le matin : de 7h30 à 9h00
- ↳ le soir : de 17h00 à 18h30.

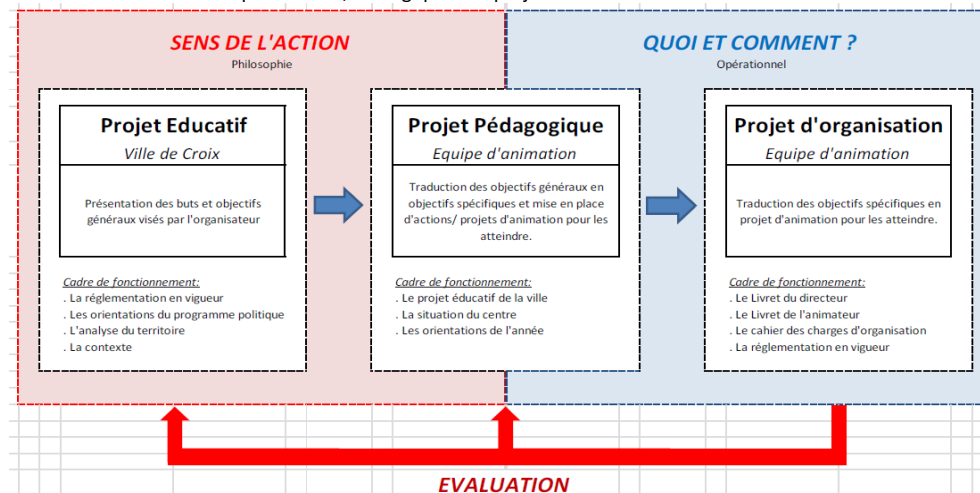
Les accueils de loisirs pendant les petites et les grandes vacances : la commune organise des accueils de loisirs sans hébergement comme suit :

	2 ½ à 6 ans		6 à 11 ans	
	Nbre de sites	Capacité totale	Nbre de sites	Capacité totale
HIVER	2	96	2	108
PRINTEMPS	2	96	2	108
JUILLET	3	168	3	216
AOUT	2	96	2	108
TOUSSAINT	2	120	2	108

Les familles préinscrivent leur enfant soit sur le site «Croix services en ligne», soit au service « Espace Famille ».

Les réservations se font uniquement à la semaine, soit 5 jours obligatoires (sauf jours fériés).

Pour chacun de ces temps d'action, la logique de projet dans l'intervention éducative est la suivante :



Le tableau ci-dessous présente les buts et objectifs du projet éducatif de la ville de Croix. Ils constituent la base de toutes les actions développées dans les accueils de mineurs dont la collectivité est organisatrice. Ainsi, les projets pédagogiques et d'animations des différentes structures d'accueil doivent la décliner en objectifs spécifiques puis en moyens d'actions (projet d'animation).

BUTS EDUCATIFS		OBJECTIFS
		OBJECTIFS GENERAUX
1	Favoriser la découverte et le développement des échanges	Intergénérationnels
		Interstructures
		Intercommunaux
		Internationaux
		Interculturels
2	Participer à la construction et à la structuration des futur.e.s citoyen.ne.s	Apprendre à faire ses choix et les assumer
		Connaitre ses droits et ses devoirs
		Favoriser l'insertion dans un groupe
		Stimuler la solidarité et le partage
		Favoriser la découverte des institutions françaises et européennes
3	Développer les relations et le respect dans la relation à l'autre	Enfants/ Enfants
		Parents/ Enfants
		Enfants/ Equipe d'animation
		Familles/ Equipe d'animation
		Parents/ Parents
4	Favoriser l'ouverture et le respect de l'environnement	Découvrir la faune et la flore
		Participer à l'éducation à l'écologie
		Participer à l'éducation alimentaire et à son impact sur l'environnement
		Participer à l'éducation aux économies d'énergies et à la gestion des déchets
		Favoriser le respect des lieux occupés

BUTS EDUCATIFS		OBJECTIFS		DECLINAISON DES OBJECTIFS PAR TRANCHE D'AGE				
		généraux	description	3 - 5 ans	6 - 8 ans	9 - 11 ans	12 - 14 ans	15 - 17 ans
1	Favoriser la découverte et le développement des échanges	Intergénérationnel s	Comme passerelle entre les différentes tranches d'âge et les générations	Prendre conscience des différentes générations. Organiser des temps de rencontre avec les personnes âgées	Savoir différencier les différentes étapes du cycle de la vie Interagir avec les autres générations	Connaitre les caractéristiques des différentes générations Partager différentes actions (jeux, lecture, sport,...)	Assimiler les caractéristiques des différentes générations Créer des actions communes	Organiser et mettre en place des actions répondant à tout public
		Inter structures	En faisant varier les lieux d'animation et en favoriser les échanges avec les autres structures	Connaitre des structures/ lieux principaux de la ville de Croix	Savoir reconnaître différentes structures/ lieux principaux de la ville de Croix	Savoir se rendre et connaître le fonctionnement de ces structures	Fréquenter de manière régulière des lieux	Donner l'envie et inciter les plus jeunes à s'y rendre de façon autonome et naturelle
		Intercommunaux	Pour favoriser la connaissance du territoire	Différencier sa commune des autres	Connaitre les communes voisines	Connaitre des villes d'autres régions	Savoir se déplacer et se repérer dans d'autres communes	Organiser son déplacement de manière autonome dans d'autres communes
		Internationaux	Pour comprendre notre situation géographique dans le monde	Découvrir notre pays et un ou plusieurs pays frontaliers	Connaitre les continents et plusieurs pays ainsi que quelques mots non francophones	Savoir situer les continents sur une carte et connaître différents drapeaux	Créer du contact sous forme de correspondance	Organiser des séjours itinérants et/ou linguistiques
		Interculturels	Pour favoriser la découverte des traditions et coutumes	Prendre conscience de l'existence des différentes origines (couleurs de peau et langages)	Identifier et se familiariser avec quelques coutumes du monde (chants, danses)	Découvrir différents aspects de la vie quotidienne des différents continents (plats, recettes)	Découvrir différents monuments emblématiques du monde	Organiser ou participer à un événement interculturel

2	Participer à la construction et à la structuration des futur.e.s citoyen.ne.s	Apprendre à faire ses choix et les assumer	Pour favoriser l'autonomie et apprendre à se positionner	Proposer des activités à la carte et bien les différencier pour permettre de les distinguer (personnaliser les activités: code couleurs/dessin...)	Proposer des activités à la carte, une boîte à idées	Proposer des activités à la carte, boîte à idées + organiser leurs activités choix à la carte	A partir d'une boîte à idée, construction et mise en place de leur planning	S'engager et s'investir pour une cause ou un projet (sortie, séjour...)
		Connaitre ses droits et ses devoirs	Pour comprendre le cadre dans lequel on peut évoluer	Elaborer une charte visuelle (imagier)	Participation active à l'élaboration de la charte (devoirs : savoir vivre, savoir être) et les sensibiliser aux droits de l'enfant	Approfondir leurs connaissances sur les droits des enfants et mettre en place des règles de vie en collectivité simple et claire à appliquer (négociable/ non Négociable).	Maitriser les règles et les mettre en application dans la vie quotidienne et connaître les répercussions	Appliquer les règles en collectivité et les respecter, connaître ses droits et ses devoirs (nul n'est censé ignorer la loi!)
		Favoriser l'insertion dans un groupe	Pour favoriser les relations à l'autre	Faire des jeux de coopération et de connaissance	Faire des jeux de connaissance, varier les activités (artistiques, intellectuelles, sportives, manuelles), adapter la taille du groupe en fonction de la sensibilité de l'enfant (trop introverti, le bruit...)	Mettre en place un climat de confiance, valoriser les actions de chacun. Proposer des activités répondant aux besoins de chacun	Mobiliser les sensibilités des jeunes, les mettre en avant et assurer un climat de confiance favorisant l'esprit d'équipe	Confier, déléguer et accompagner le jeune auprès des divers partenaires pour qu'il soit pleinement acteur de sa vie sociale
		Stimuler la solidarité et le partage	Pour favoriser les mobilisations et sensibiliser à l'importance des relations	Expliquer aux enfants que tous les jeux et espaces partagés sont à tout le monde	Aménager un espace collectif permettant les échanges.	Actions participatives lors de rencontres événementielles (danse, tournois...)	Partager des moments conviviaux à travers des projets (carnaval, espace détente....)	Construire et mobiliser les jeunes autour d'un projet suscitant des intérêts communs

		Favoriser la découverte des institutions françaises et européennes	Pour comprendre comment est régie notre société	Reconnaître qui est le président et où il vit	Identifier le président de la république et savoir comment s'organise une élection	Connaitre les établissements d'institution française, leur fonctionnement et quelques institutions européennes	Visiter un établissement européen et connaître ses spécificités	Organiser un voyage ou un échange avec un partenaire européen
3	Développer les relations et le respect dans la relation à l'autre	Enfants/ Enfants	Accepter l'autre	Apprendre à partager Jouer ensemble	Apprendre à partager et s'amuser en coopérant	Apprendre que l'acceptation des différences de l'autre constitue la base des relations	Favoriser les temps de parole et d'argumentation	Développer des projets communs
		Parents/ Enfants	Coopérer avec les parents	Travailler sur la séparation	Impliquer les parents	Favoriser les relations de respect Participer à des actions communes parents-enfants	Prendre conscience des responsabilités et du rôle des adultes (parents)	Organiser un évènement impliquant les parents et les jeunes
		Enfants/ Equipe d'animation	Développer une relation de confiance entre les enfants et les équipes d'animation	Développer une confiance affective entre l'enfant et l'équipe d'animation	Créer des repères dont l'adulte fait partie	Consolider les repères dont l'adulte fait partie	Permettre à chacun d'évoluer dans un cadre de confiance et de respect mutuel	Elaborer des projets en commun basés sur une relation de confiance et de respect mutuel
		Familles/ Equipe d'animation	Communiquer, informer, rassurer et donner confiance	Rassurer les parents	Développer les relations de confiance avec les familles	Favoriser le dialogue en ouvrant l'accès du centre aux parents	Développer d'autres modes de communication afin de maintenir le lien	Développer d'autres modes de communication afin de maintenir le lien
		Parents/ Parents	Coopérer, s'entraider	Etablir la prise de contact	Développer les relations entre les parents	Favoriser l'entraide des parents	Mettre en place les outils permettant de maintenir les liens entre parents	Mettre en place les outils permettant de maintenir les liens entre parents

4	Favoriser l'ouverture et le respect de l'environnement	Découvrir la faune et la flore	Prendre conscience de notre écosystème	Définir et différencier la faune et la flore	Connaitre certaines espèces d'animaux et de plantes et l'environnement dans lequel ils évoluent	Prendre conscience de l'importance de la biodiversité	Renforcer sa connaissance et développer des actions en faveur de la protection de la biodiversité	Etre acteur de la préservation de la biodiversité et être conscient de la fragilité de notre écosystème
		Participer à l'éducation à l'écologie	Prévenir	Sensibiliser les enfants aux bonnes pratiques en faveur de la protection de l'environnement	Comprendre ce qu'est l'écologie et approfondir les bonnes pratiques	Approfondir ses connaissances sur l'écologie et prendre conscience de son impact sur la planète	Prendre conscience que chacun doit être responsable de ses actes en matière d'écologie	Partager ses connaissances en matière d'écologie et sensibiliser son entourage
		Participer à l'éducation alimentaire et à son impact sur l'environnement	Eveiller au goût et au non gaspillage	Sensibiliser à l'éducation nutritionnelle à travers les fruits et les légumes	Sensibiliser à l'éducation nutritionnelle à travers les différentes familles alimentaires	Savoir composer un repas sain et équilibré tout en limitant le gaspillage	Connaitre les bienfaits d'une alimentation saine pour la santé	Mener des campagnes de lutte contre le gaspillage
		Participer à l'éducation aux économies d'énergies et à la gestion des déchets	Participer à l'écocitoyenneté et au développement durable	Sensibiliser au tri sélectif	Connaitre les bonnes pratiques pour favoriser les économies d'énergie	Connaitre les différentes sources d'énergie	Visiter et comprendre le fonctionnement et la nécessité d'une source d'énergie	Visiter et comprendre le fonctionnement et la nécessité d'une source d'énergie et le mettre en application dans leur quotidien
		Favoriser le respect des lieux occupés	Respecter les espaces communs	Sensibiliser les enfants aux pratiques des lieux définis	Sensibiliser les enfants aux règles définies pour chaque lieu	Responsabiliser les enfants au respect des lieux	Impliquer les jeunes dans le respect des locaux et des lieux	Mener des projets communs de prévention en faveur du respect des lieux et des locaux

I.B.2 : les actions pour les 11 – 25 ans

Les principales caractéristiques de la jeunesse croisienne :

- La ville de Croix compte 20 640 habitants dont **5 064 jeunes de 11 à 29 ans environ (soit 24,53 % de la population)** dont 2 769 jeunes de 15 à 25 ans.
- **L'indice de jeunesse** (rapport entre les moins de 20 ans / les plus de 60 ans) de la ville de Croix **est de 1,64** (IJ de la MEL= 1,50 ; IJ en France=1,11). Malgré un vieillissement de sa population, la ville de Croix peut être qualifiée de ville jeune au regard de ces chiffres. On constate dans les quartiers de St Pierre (QPV) et de la Mackellerie un indice de jeunesse très important avec une tendance au rajeunissement de la population et une diminution des personnes de plus de 60 ans.
- L'analyse des **moins de 20 ans** sur le territoire confirme la **forte concentration des populations** dans les quartiers de la Mackellerie et de Saint-Pierre. Paradoxalement, peu d'équipements destinés aux jeunes sont répertoriés sur ces quartiers.
- **610 croisiens âgés de 15 à 24 ans occupent un emploi** : 47,5% d'entre eux sont en contrat précaire, soit moins que ce que l'on observe sur les autres territoires (50% sur le Nord et 49% sur la France métropolitaine) et 33% sont à temps partiel, soit proportionnellement plus que sur le département (32%) et qu'en moyenne nationale (28%).
- **Le taux de chômage des jeunes de 15 à 24 ans sur le territoire de Croix est de 34,35%**. Il est supérieur de 13 points à la moyenne des villes françaises (21,2%). Pour autant, ces chiffres sont hétérogènes sur le territoire car une grande disparité existe entre les différents quartiers avec des taux d'emplois passant de plus de 200% en centre-ville à moins de 14% dans les quartiers Saint Pierre et Mackellerie.
- **La situation de décrochage du quartier Saint-Pierre est évidente au niveau de l'emploi et des prestations sociales**. En effet, l'augmentation, même faible, du taux de chômage global de la commune de Croix se traduit notamment dans le quartier Saint Pierre et renforce les difficultés observées de retour à l'emploi.
- Sur les **960 jeunes de 15-24 ans non scolarisés** en 2010 sur la commune de Croix, **1 jeune sur 5 n'a aucun diplôme (19,47%)** : taux sensiblement identique au taux de la métropole européenne de Lille) ; 69% des jeunes sortis du système scolaire sans qualification sont âgés de 20-24 ans.
- La proportion de jeunes de 15-19 ans ayant un bas niveau de formation est moins élevée que celle du département (47% contre 53% sur le Nord) ; au contraire, la proportion de jeunes de 20-24 ans ayant un bas niveau de formation est plus élevée sur la commune (26% contre 24% sur le Nord).
- 26% des jeunes de 20-24 ans non scolarisés ont un niveau minimum de BAC+2 sur la ville en 2010, contre 24% pour le Nord et la France métropolitaine.
- 1 jeune croisien sur 6 (soit 17%) n'a ni emploi ni formation.
- Le taux de scolarisation de 15-24 ans sur le territoire de Croix est donc de 70.18%.
 - ➔ 15 - 17 ans : 766/ 796 soit 96.20% (hommes : 97.70% ; femmes : 94.80%)
 - ➔ 18 - 24 ans : 1211/ 2021 soit 59.90% (hommes : 59.30% ; femmes : 60.50%)

Les actions municipales pour la jeunesse :

La commune de Croix possède un espace jeunesse « lieu d'animation, de vie, d'information, de prévention et d'initiative ». Il est composé d'un Point Information Jeunesse (PIJ), d'un LALP et d'un accompagnement pour l'insertion en partenariat avec la mission locale.

➔ Le volet médiation

Afin de dialoguer régulièrement avec les jeunes croisiens et surtout ceux qui sont les plus éloignés des institutions, une équipe de médiateur de rue intervient quotidiennement sur le territoire de Croix. Elle a pour objectif d'échanger avec les jeunes, de mettre en place des dispositifs de résolution de problème, d'améliorer la tranquillité urbaine, de « capter » et drainer des jeunes en voie de marginalisation vers l'espace jeunesse afin que ceux-ci soit pris en charge (loisirs, insertion, projets...).

Dans ce cadre, une continuité pédagogique est assurée car les animateurs de l'espace jeunesse sont également les médiateurs de rue.

Les espaces détente :

Les jeunes sont accueillis sur des structures sportives et de loisirs de proximité pour pratiquer différentes activités. Cette action permet à la fois de proposer des temps de loisirs conviviaux mais également de capter des jeunes éloignés des institutions et/ou en voie de marginalisation et ce afin de pourvoir les accompagner au sein de nos services.

→ Le volet loisirs :

Le LALP : Lieu d'accueil et de Loisirs de Proximité

Il se définit à Croix comme un :

- Lieu où les jeunes se retrouvent et se rencontrent dans un cadre agréable et convivial.
- Lieu propice au développement de projets individuels et/ou collectifs.
- Lieu où l'équipe d'animation privilégie l'écoute active, le respect mutuel et le bien être des jeunes.
- Lieu d'aide et d'entraide à la création ou rédaction de documents aidant à l'insertion des personnes.
- Lieu où la prise d'autonomie et de responsabilisation des jeunes 11-17 ans se construit progressivement.
- Lieu de construction et d'organisation de programmes d'activités.

Il se matérialise et s'organise:

Hors vacances scolaires pour les jeunes de 11 à 17 ans :

Mardi (17h – 19h), mercredi (14h – 19h), jeudi (17h30 – 19h30) et vendredi (17h30 – 19h)

Samedi : foot en salle de 11h à 13h

Pendant les vacances scolaires pour les jeunes :

- de 11 à 14 ans : Du lundi au vendredi de 10h à 17h, accueil dans une structure annexe de l'espace jeunesse ou du lundi au vendredi de 9h à 17h, accueil dans un des centres de loisirs primaire.
- de 14 à 17 ans : Du lundi au vendredi de 10h à 12h et de 14h à 17h : accueil dans les salles de sports de la ville ou propositions de sortie. Du lundi au vendredi de 17h à 19h : accueil foyer

Les jeunes peuvent ainsi bénéficier d'activités en libre accès (tennis de table, jeux de console...) et de sorties (aqualud, cinéma, piscine, paintball, lasergame, bowling, patinoire, ski nautique, accrobranche, escalade, initiation au light painting, rencontre avec des jeunes d'autres villes, rencontre avec les joueurs du LOSC, matchs de foot au Grand Stade de Lille, meeting d'athlétisme au Grand Stade de Paris...)

→ Le volet insertion :

Dans ce cadre de l'Espace Jeunesse, un service d'accompagnement à l'insertion est développé en 3 volets :

- Le Point Information Jeunesse
- Le dispositif « Boîte à projet »
- L'accompagnement personnalisé

Le Point Information Jeunesse (PIJ) : il propose un panel d'informations sur différentes thématiques (enseignement, formation continue, vie pratique, loisirs, logement, santé, Europe et étranger, jobs et initiatives) et dispose d'un « point presse » (journaux locaux, magazines, revues spécialisées, programmes et informations culturelles régionales).

Le PIJ met également deux postes informatiques avec connexion internet et logiciels spécifiques à disposition des jeunes. L'accès est gratuit.

Enfin, il y est proposé un accueil individualisé ou en groupe pour la construction d'un projet professionnel ou de loisirs.

« La boîte à projet » (soumis à des critères):

- Aide aux projets : Ce dispositif vise à accompagner le jeune dans l'ensemble de son projet, de la conception à la réalisation. En lien avec des partenaires comme le Comité Local d'Aide aux Projets (CLAP) ou la Fabrique à entreprendre, le jeune âgé de 16 à 30 ans est accompagné individuellement dans ses démarches. Ce dispositif vise les projets de création et/ou de reprise d'entreprise, mais aussi socioculturels et/ou humanitaires.
- Aide à l'adhésion : les jeunes de 11 à 18 ans qui souhaitent s'inscrire à un club ou une association sportive peuvent bénéficier d'une aide financière (entre 15 et 25% du coût de l'adhésion prix en charge en fonction du quotient familial).
- Aide au BAFA : les jeunes de 17 à 25 ans qui souhaitent passer le BAFA peuvent bénéficier :
 - ✓ d'une aide financière pour l'inscription au stage de base : la commune avance les frais et le jeune s'engage à rembourser 80% de la somme engagée dès le stage pratique.
 - ✓ d'un tarif préférentiel pour l'inscription au stage de base dans la limite des places disponibles.
 N.B. : le nombre de jeunes pouvant bénéficier d'une aide financière pour le BAFA est limité.
- Découverte du métier d'animateur : les jeunes de 16 ans souhaitant découvrir le monde de l'animation avant de se former peuvent bénéficier d'une première expérience de terrain. Ils sont positionnés dans des équipes d'encadrement en plus du quota légal et observent les animateurs pendant 2 ou 3 semaines d'accueil de loisirs.
N.B. : le nombre de jeunes pouvant intégrer ce dispositif est limité
- Aide au permis de conduire : les jeunes de 18 à 25 ans qui ont besoin du permis de conduire pour travailler ou se former peuvent bénéficier d'une aide financière pour les heures de conduite (20 heures maximum) dans la limite de l'enveloppe budgétaire et en lien avec la mission local Val de Marque qui recommande les dossiers de candidature.

L'accompagnement personnalisé :

En partenariat avec de nombreux partenaires locaux publics et privés, les jeunes de l'espace jeunesse sont orientés si nécessaire vers les dispositifs de la formation et de l'emploi (mission locale, pôle emploi...). Dans ce cadre, une partie des jeunes (décrocheurs ou pré décrocheurs scolaires, jeunes en voie de marginalisation...) a besoin d'un accompagnement spécifique pour leur permettre de comprendre et répondre aux exigences de nos partenaires ou des dispositifs existants.

Pour ce faire, un projet intercommunal regroupant les villes de Croix, Hem, Roubaix et Lys les Lannoy a permis le déploiement d'outils d'accompagnement mutualisé (profilage, personne et lieu d'accompagnement, procédure de suivi...) avec comme objectif d'améliorer le niveau de suivi de chaque jeune.

Un agent municipal est directement en charge de l'accompagnement des jeunes croisiens qui ne répondent pas ou pas suffisamment aux exigences de nos partenaires. Son rôle est d'accompagner le jeune dans sa démarche de projet d'insertion (prise et accompagnement aux rendez-vous, dialogue avec les partenaires, intégration dans le milieu associatif, intégration dans les projets de l'espace jeunesse...)

I.C.- Associations présentes sur le territoire et proposant des créneaux aux enfants et aux jeunes:

Associations culturelles :

Association	Effectif des moins de 20 ans
Association pour le travail de mémoire	Intervention auprès des élémentaires (450 élèves)
Maison des jeunes croisiens	945

(Effectifs 2020)

Associations sportives :

Association	Effectif des moins de 20 ans
Foyer Saint Pierre (Basket)	110
Olympique croisien (Basket)	114
Olympique croisien (Lutte)	5
American boxing club	37
Iris club de foot	445
La Patriote (gymnastique sportive et artistique)	247
Iris club de judo	191
Croix karaté club	110
Ying Yang	1
Club culturiste croisien	29
Club nautique de Croix	138
Union bouliste croisienne	30
AS Victor Hugo- section tennis	110
AS Victor Hugo- section tennis de table	34
AS Victor Hugo- section tir	17
Les carabiniers de Croix	11

(Effectifs 2020)

I.D.- Public du PEDT :

1/ Les accueils périscolaires : le public concerné est celui des enfants de 2 à 11 ans scolarisés dans les écoles publiques croisiennes

Ecoles	Cycle	Nbre de classes	Nbre d'élèves
Lucie Aubrac	Maternelle	5	121
La Fontaine	Maternelle	3	79
Françoise Dolto	Maternelle	5	124
Voltaire	Maternelle	4	88
J. Macé	Maternelle	4	84
TOTAL maternelle		21	496
Lucie Aubrac	Elémentaire	8	166
J. Lebas	Elémentaire	8	184
J. Jaurès	Elémentaire	7	175
Malraux	Elémentaire	7	103
Françoise Dolto	Elémentaire	7	154
TOTAL élémentaire		37	782
TOTAL		58	1278

(Effectifs prévisionnels pour la rentrée de septembre 2020)

2/ Les accueils collectifs de mineurs (ACM) : le public concerné est celui des enfants et des jeunes croisiens de 2 à 14 ans. Après la période d'inscription, s'il reste des places, les ACM sont ouverts aux extérieurs sous

certaines conditions (extérieurs payant une taxe professionnelle sur la commune de Croix et personnel communal extérieur à la commune).

3/ Les accueils jeunes : le public concerné est celui des jeunes croisiens de 11 à 17 ans.

4/ L'accueil des enfants allergiques et/ou porteurs de handicap :

Les enfants porteurs de handicap sont accueillis dans les sites d'accueil après conventionnement avec la famille et parfois un représentant du corps médical. De plus, certains bâtiments ont été aménagés afin d'accueillir ce public (école avec un ascenseur, avec éclairage spécifique, avec filtre UV sur les fenêtres...)

Enfin, et grâce aux relations intercommunales, nous pouvons trouver des solutions pour certains enfants dans les villes partenaires.

Les enfants allergiques (allergie alimentaire) ou ayant un souci de santé nécessitant la prise de médicament (problèmes d'asthme, problèmes gastriques, micovicirose...) sont accueillis sur tous les temps d'animation après établissement d'un Protocole d'Accueil Individualisé (PAI). Il existe 2 types de PAI :

- PAI médicamenteux : une fiche précise les modalités de la prise de médicament. Si la prise de médicament nécessite une démarche particulière, les infirmières municipales, les parents et le médecin scolaire rencontrent pour une explication aux enseignants et aux animateurs qui auront à prendre en charge l'enfant.
- PAI complet : une fiche précise le ou les aliments allergènes. L'enfant est accueilli en accueil périscolaire avec un prix préférentiel mais les parents doivent fournir le goûter.

I.E.- Atouts et contraintes du territoire pour la mise en œuvre du PEDT :

* Les atouts et leviers :

- Un territoire peu étendu qui facilite les déplacements et un minibus municipal de 31 places.
- Un patrimoine riche et diversifié avec des équipements culturels et sportifs de qualité.
- Une politique sportive forte : aide à l'adhésion à un club ou une association pour les jeunes de 11 à 17 ans, intervention des éducateurs sportifs sur le temps scolaire, lors des pauses méridiennes et pendant les vacances, intervention des maîtres-nageurs municipaux sur le temps scolaire.
- Une maîtrise dans l'organisation d'accueils collectifs puisque la commune propose déjà des accueils périscolaires matin et soir, des pauses méridiennes, des mercredis loisirs et des accueils de loisirs petites et grandes vacances.
- Une collaboration forte entre l'Education Nationale et les services municipaux, avec la mise à disposition de moyens humains, matériels et financiers, l'organisation commune de manifestations, le soutien apporté par des ateliers pédagogiques dans le domaine de la santé, de l'environnement, de la culture et de la citoyenneté ainsi que l'attention portée au développement des nouvelles technologies.
- Une longue expérience de partenariat entre associations et ville.
- Des personnels formés et qualifiés dans le domaine de l'animation, du sport et de la culture.

* Les contraintes et les moyens de les pallier :

- Le minibus dispose de 31 places ; il est donc nécessaire de prévoir des transports supplémentaires pour acheminer l'ensemble des enfants vers leurs lieux d'activité.
- Dans certains quartiers, le taux d'activité de la population est non négligeable : la disponibilité des parents pour participer aux activités est réduite. Pour favoriser la parentalité, il est important de repenser la dynamique existante dans les écoles maternelles et qui a tendance à s'atténuer à mesure que l'enfant grandit.
- Un turn-over au sein du personnel vacataire qui nous oblige à revoir régulièrement la composition des équipes d'animation.

II. LES ENJEUX ET ORIENTATIONS DU PEDT

II.A.- Modalités du PEDT :

* La durée du PEDT :

Elle sera de 3 ans maximum en sachant que la 1^{ère} année de mise en œuvre est une année de test. Des modifications pourront être apportées en fonction de l'évaluation réalisée auprès des enfants (par les agents de terrains), auprès des familles (enquête de satisfaction en ligne + mails reçus par le service espace familles), auprès des prestataires (échanges avec les coordinateurs).

* Les périodes d'activités intégrées au PEDT :

- Les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 7h30 à 8h30 (accueils périscolaires matin)
- Les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 11h30 à 13h30 (pauses méridiennes)
- Les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 16h30 à 18h30 (accueils périscolaires soir)
- Les mercredis de 8h00 à 18h30
- Les vacances scolaires de 8h à 18h30

* Les ressources mobilisables pour la mise en œuvre du PEDT :

Les ressources humaines :

- Les services de la ville : pôle éducation, jeunesse, sports, culture, espaces verts, Centre de la petite enfance, médiation, CCAS soit :
 - 4 adjoints d'animation
 - 2 CDI « directeur » et 6 CDI « animateur »
 - 16 atsems
 - 2 éducateurs sportifs
 - 7 maîtres-nageurs
 - 2 médiateurs de rue
- Les enseignants
- L'Inspectrice et les conseillers pédagogiques de l'Education Nationale
- Les parents
- Les partenaires existants (La ligue de l'enseignement, Société Saint Vincent de Paul)
- Les associations sportives et culturelles
- Des intervenants extérieurs selon les besoins
- La MJC

Les ressources matérielles :

- Le complexe sportif Henri Seigneur : 1 salle omnisports, 1 salle de tennis, 1 salle pour les arts martiaux et le tennis de table, 2 terrains de football synthétiques, 1 terrain de handball extérieur, 2 terrains de basket extérieurs
- La piscine municipale
- La salle Sandras : 1 salle de gymnastique, 1 stand de tir à 10m et à 25m
- La salle Romain Rolland : 1 salle omnisport et 1 salle de musculation
- Un boulodrome
- Le Conservatoire à Rayonnement Communal
- La salle Dedecker : 4 salles pour la mise en place d'activité
- Le centre culturel J. Brel : 1 salle de spectacle, 1 cuisine aménagée, 2 salles d'activité
- La salle de concert Debussy
- La maison de la Mackellerie : 4 salles d'activité
- L'espace jeunesse : 1 salle d'activités
- Les écoles maternelles et élémentaires publiques
- Un minibus municipal de 31 places
- Trois véhicules de fonction

- Une tablette par structure pour assurer le pointage des enfants et disposer des informations administratives et de santé des inscrits. Ces tablettes servent également de téléphone
- Le matériel pédagogique sportif pour l'initiation à toutes les disciplines sportives ainsi qu'aux nouvelles activités et aux arts du cirque.

Les ressources financières :

- Les participations financières des familles
- Le financement de projets spécifiques en Politique de la Ville (MEL + Région + Etat)
- Les subventions de la Caisse d'Allocations Familiales : convention PSO, LALP, aide spécifique et contrat « enfance – jeunesse »
- Le budget municipal alloué aux A.C.M.S.H., aux mercredis loisirs, aux pauses méridiennes et aux accueils périscolaires.

*** Les modalités d'information des familles :**

Les familles peuvent suivre l'actualité de la commune via le site « Espace Famille » et la page Facebook de la Mairie de Croix, accessibles depuis le site de la ville.

Elles disposent également d'affiches d'informations à l'accueil du service Espace Famille.

Pour les accueils périscolaires matin et soir, la pause méridienne, les mercredis loisirs et les centres de loisirs :

Un mail est envoyé aux familles via l'Espace Citoyen et un affichage est apposé dans chaque établissement scolaire. Ils indiquent les périodes d'inscription, les lieux d'accueil et les horaires d'ouverture.

Pour les activités « jeunesse » :

Un flyer est distribué régulièrement aux collégiens. De plus, une communication est faite dans le journal municipal, via le site internet de la ville et les réseaux sociaux.

*** L'inscription aux activités intégrées dans le PEDT:**

Toutes les inscriptions sont réalisées auprès du service Espace Famille. Pour toutes les activités, la participation financière des familles est :

- Pour les Croisiens : au taux d'effort par tranche selon le quotient familial déterminé par le rapport revenu global avant abattement (revenu annuel du foyer : salaires, pensions, rentes et revenus des capitaux mobiliers) /nombre de personnes vivant au foyer :

Les tranches sont déterminées comme suit :

- A : Quotient familial inférieur ou égal à 3 829 €,
- B : Quotient familial entre 3 830 € et 6 200 €,
- C : Quotient familial entre 6 201 € et 9 000 €,
- D : Quotient familial entre 9 001 € et 12 000 €,
- E : Quotient familial entre 12 001 € et 20 000 €,
- F : Quotient familial supérieur à 20 001 € ou sur non présentation de l'avis d'imposition.

- Pour les extérieurs : aux taux d'effort selon le quotient familial déterminé par le rapport revenu global avant abattement (revenu annuel du foyer : salaires, pensions, rentes et revenus des capitaux mobiliers) /nombre de personnes vivant au foyer.

- QF plancher : 1 €,
- QF plafond : 20 000 € (si le QF est supérieur à 20 000€ le tarif plafond est appliqué)

Pour les accueils périscolaires matin et soir et la pause méridienne:

Les familles inscrivent leur enfant en régulier (l'enfant vient tous les jours et toute l'année) ou en occasionnel (l'enfant vient une fois par semaine ou plusieurs jours mais sur une période donnée). Les familles peuvent inscrire ou désinscrire leur enfant 48h avant la date effective d'activité. Elles peuvent être remboursées d'une activité non réalisée sur présentation d'un certificat médical au nom de l'enfant.

Pour les mercredis loisirs :

Les familles peuvent inscrire leur enfant en demi-journée ou à la journée complète, avec ou sans repas. Une garderie est proposée de 7h30 à 9h et de 17h à 18h30. Les familles peuvent inscrire ou désinscrire leur enfant

en respectant un délai de 8 jours avant la date effective d'activité. Elles peuvent être remboursées d'une activité non réalisée sur présentation d'un certificat médical au nom de l'enfant.

Pour les accueils de loisirs :

Les familles préinscrivent leur enfant soit sur le site «Croix services en ligne» soit au service « Espace Famille ». Les demandes de pré-inscription sont traitées par ordre d'arrivée sur le site. Les réservations se font uniquement à la semaine, soit 5 jours obligatoires (sauf jours fériés). Les périodes de préinscriptions sont de 15 jours ouvrables. Durant la période de préinscription les familles ont la possibilité d'annuler leur demande de place en ACM. Une garderie est proposée de 7h30 à 9h et de 17h à 18h30.

Pour les activités jeunesse :

Hors vacances scolaires pour les jeunes de 11 à 17 ans :

Les jeunes doivent se munir de la carte jeunesse pour avoir accès à l'accueil foyer et aux sorties proposées le mercredi.

Pendant les vacances scolaires pour les jeunes :

- de 11 à 14 ans :

Les inscriptions sont proposées sous forme de forfait à la semaine (5 jours comme pour les accueils de loisirs des 2 ½ - 10 ans). A la fin de la période d'inscription, s'il reste des places disponibles, les jeunes peuvent s'inscrire à la demi-journée à condition de respecter un délai de 48h.

- de 14 à 17 ans :

Les jeunes doivent se munir de la carte jeunesse pour avoir accès à la quasi-totalité des activités proposées. Par contre, ils devront participer au coût des activités spécifiques.

II.B. : les objectifs éducatifs du PEDT

Depuis plusieurs années et à travers ses actions (A.C.M.S.H., mercredis loisirs, actions périscolaires – pause méridienne, accueils périscolaires- Point Information Jeunesse) aux côtés de différents partenaires (Caisse d'Allocations Familiales, Conseil Départementale et Régional, Métropole Européenne Lilloise, Education Nationale, Direction de la Jeunesse, des Sports et de la cohésion sociale, Comités de quartier et Familles, associations), notre ville s'est notamment fixé comme objectif d'accompagner les enfants et adolescents vers l'âge adulte où ils seront décideurs et acteurs de leur vie, en les amenant à une citoyenneté active.

Avec l'aide de son personnel qualifié permanent ou saisonnier, Croix veut aider ces jeunes à trouver des repères, des racines, à apprendre à se connaître, à devenir autonomes et responsables.

C'est notamment par l'organisation des accueils de loisirs et périscolaires que la municipalité souhaite participer à l'éducation des enfants aux adolescents.

Il ne faut pas oublier que dans de nombreuses familles, les parents travaillent et doivent faire garder leurs enfants. C'est une volonté municipale que de répondre à cette demande en missionnant les équipes organisatrices et pédagogiques de faire en sorte que ces accueils dépassent le simple cadre du mode de garde pour en faire une structure éducative.

Au-delà des objectifs qui participent à l'éducation de l'enfant, la municipalité souhaite également donner des orientations visant à garantir la qualité, faire des accueils de loisirs et périscolaires de véritables acteurs de la vie locale.

Quatre axes de développement ont été définis, ainsi que quelques pistes de travail. Libre aux équipes pédagogiques de développer chaque point, sous couvert bien entendu des services Jeunesse et Pôle éducation :

1/ Proposer aux familles des accueils de qualité :

- Tous les accueils sont habilités par la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et respectent la réglementation en vigueur
- Les enfants sont encadrés par des animateurs qualifiés
- La sécurité des enfants est assurée pleinement :

- * Pour les accueils périscolaires soir et les pauses méridiennes: les enfants restent dans leur école pour participer à des activités ludiques
 - * Pour les accueils périscolaires matin, les A.C.M.S.H. et les mercredis loisirs : les activités ont lieu soit dans une école soit dans une des structures municipales.
- Les déplacements se font en bus ou à pied avec un encadrement suffisant.
- * Pour tous les types d'accueil : les enfants et les jeunes bénéficient de locaux adaptés et ne sont jamais seuls.

2/ Participer à l'épanouissement et à l'éveil des enfants :

Durant les accueils périscolaires, les pauses méridiennes, les mercredis loisirs et les A.C.M.S.H., des activités diverses et variées sont proposées aux enfants en fonction de leur âge et de leurs envies. Différentes thématiques sont abordées : le sport (terrestre et aquatique), la culture, les arts plastiques, les jeux (collectifs, individuels, de société, grands jeux...), la découverte locale et régionale. Ces activités sont organisées autour d'une seule et même thématique mais déclinées selon les envies et compétences des différentes équipes. Ce thème est déterminé pour une année d'après les propositions des directeurs d'A.C.M.S.H. et conformément à la décision de l'élue à la Jeunesse et à la Petite Enfance.

3/ Favoriser les échanges :

- Animations intercommunales : la commune de Croix s'est associée aux communes de Hem et Wasquehal pour monter des projets autour de la formation des encadrants.
- Séminaire des directeurs et adjoints des ACM d'été ou des activités périscolaires: différentes animations sont mises en place par un prestataire extérieur d'après l'analyse de terrain faite par les coordinateurs des 3 villes. Le but est d'améliorer la qualité d'accueil, échanger, uniformiser le travail en équipes et coopérer.
- Stage de base BAFA : chaque année et à tour de rôle, une des communes organise une session de base BAFA dans l'une de ces structures municipales. Avant la mise en place, elle est chargée de rechercher et proposer un organisme de formation aux autres villes.
- Rencontres intergénérationnelles :
 - Lecture de livres jeunesse dans les écoles : ce projet, mis en place en partenariat avec la FLASEN, permet aux enfants des écoles maternelles et élémentaires de bénéficier de temps de lecture menés par un bénévole retraité (lors des pauses méridiennes et des accueils périscolaires soir).
 - Participation à l'organisation du banquet des aînés : les enfants des mercredis loisirs réalisent le décor de la salle, proposent un interlude chanté ou dansé pour le plaisir des aînés...
 - Rencontres autour de compositions florales : les élèves volontaires rencontrent des personnes âgées pour une activité commune. Par groupe de 3 (2 enfants et 1 personne âgée), ils réalisent des compositions florales qu'ils ramèneront chez eux.
 - Actions ponctuelles pendant les vacances : une ou plusieurs activités communes sont organisées à chaque période de vacances. Les enfants peuvent également réaliser un spectacle qu'ils vont présenter dans un foyer ou maison de retraite ou réaliser un spectacle avec les personnes âgées...

La commune souhaite fortement pérenniser ces actions qui sont riches et appréciées tant par les enfants que par les personnes âgées.

- Rencontres inter-centres :
 - Les directeurs des mercredis loisirs ou des accueils de loisirs organisent des manifestations communes à plusieurs centres (grande kermesse, spectacle de Noël, spectacle de fin de centre...)
 - Les référents pause méridienne organisent des rencontres sportives ou culturelles (tournois de foot, battles de danse...)
 - Les directeurs de centres organisent des rencontres entre enfants avec des centres de loisirs de communes proches et ne faisant pas partie du groupe intercommunal (Halluin, Hellemmes, Tourcoing...)

- Partenariats avec les associations de la ville (MJC et Iris club de foot) :
 - Pendant les vacances d'avril, les jeunes de l'Espace jeunesse rencontrent les jeunes en stage de foot.
 - Lors de certaines sessions de vacances, les jeunes bénéficient d'animations au sein de la MJC (ex : stage numérique...)
 - Des événements communs dédiés à la jeunesse sont organisés dans l'année (la journée jeunesse, les rencontres des arts de rue...)

Il est à noter que la MJC a retravaillé son projet de structure et souhaite un partenariat fort avec la ville pour les loisirs des enfants et des jeunes

4/ Développer les relations parents / enfants / équipes d'animateurs :

- L'équipe est à l'écoute des familles. Elle se rend disponible pour toute demande formulée et ce, quel que soit le temps d'animation concerné.
- Les équipes organisent des réunions avec les enfants pour recueillir leurs remarques et idées afin de répondre au mieux à leurs attentes.
- Les parents participent bénévolement aux comités d'usagers afin d'évaluer l'organisation et l'intérêt des animations proposées, les tarifs ou toutes questions relatives à la vie scolaire, périscolaire et extrascolaire...
- Des questionnaires de satisfaction seront régulièrement distribués ou mis à disposition sur le site Espace Famille afin de recueillir remarques et commentaires pour améliorer encore nos accueils.

III. LES CRITERES D'EVALUATION

Commenté [MDC1]: A retravailler

Le but de l'évaluation est d'analyser les effets d'une action, d'un projet et de porter un jugement. Cette évaluation s'articule autour de critères ayant trait à l'organisation générale et s'effectue à partir des objectifs fixés. Pour ce faire, il est nécessaire de déterminer des indicateurs.

III. A- La pertinence des actions inscrites dans le PEDT:

La pertinence concerne l'adéquation de l'action avec les problèmes identifiés ou les besoins réels. Elle doit être évaluée tout au long du cycle de l'action.

Type d'action	Indicateurs quantitatifs	Indicateurs qualitatifs
Pour l'ensemble des actions	90% des problèmes identifiés ont été résolus rapidement	95% des demandes des familles en termes de moyen de garde ont été satisfaites
		90% des parents sont satisfaits de l'organisation mise en place
	Les acteurs éducatifs ont géré, de manière conjointe, au moins 90% des problématiques de terrain	90% des besoins repérés des enfants sont satisfaits
		90% des enseignants, animateurs et agents municipaux sont satisfaits de l'organisation mise en place pour favoriser la continuité éducative

III. B- L'efficacité des actions inscrites dans le PEDT:

L'efficacité concerne l'utilisation rationnelle des moyens à disposition et vise à analyser si les objectifs ont été atteints à moindre coût (financier, humain et organisationnel). La question centrale que pose le critère d'efficacité est « l'action a-t-elle été mise en œuvre de manière optimale ? »

Type d'action	Indicateurs quantitatifs	Indicateurs qualitatifs
Pour l'ensemble des actions	Le niveau de consommation de crédit est maîtrisé et le budget imparti est respecté pour la réalisation des actions	La qualité des services est maintenue ou améliorée sans augmenter les crédits budgétaires affectés sur l'exercice
	Les recrutements ont permis de répondre aux exigences réglementaires en termes de taux d'encadrement	Les recrutements ont permis de répondre aux exigences réglementaires en termes de qualification
	Les bâtiments municipaux (écoles, salles de sports...) mis à disposition des équipes d'encadrement ont été suffisants pour la mise en place d'activités et/ou pour la réalisation de spectacles	

III. C- L'efficacité des actions inscrites dans le PEDT:

L'efficacité est la comparaison entre les objectifs fixés au départ et les résultats atteints.

Objectifs	Indicateurs quantitatifs	Indicateurs qualitatifs
Proposer aux familles des accueils de qualité	90% des familles sont satisfaites des actions mises en place	Au moins 50% des animateurs sont qualifiés (diplômés BAFA ou équivalent)
	Aucun accident touchant un enfant ou un animateur n'est imputable à l'organisation mise en place ou aux locaux utilisés	Les contenus, les méthodes et les locaux sont adaptés aux besoins et le cadre de fonctionnement de fonctionnement du livret des directeurs et animateurs est respecté
Participer à l'épanouissement et à l'éveil des enfants	100% des enfants présents ont bénéficié de l'activité piscine (ACM petites et grandes vacances)	Les activités proposées sont diversifiées et adaptées à la tranche d'âge de l'enfant
		99% des enfants ayant un besoin particulier (allergie, handicap...) ont pu être inscrits aux activités prévues dans le PEDT
Favoriser les échanges	Toutes les actions prévues dans le cadre de l'intercommunalité ont été réalisées (stage BAFA, séminaire des directeurs des ACM d'été)	90% des demandes en formation BAFA ont été satisfaites
	Au moins 1 rencontre inter-centre par période de vacances a été réalisée et au moins 3 en mercredis loisirs	90% des directeurs ont participé au séminaire de formation
	Au moins 5 actions par an ont permis des rencontres intergénérationnelles	Au moins 2 réunions d'information sont organisées par an et par type d'activité
Développer les relations parents / enfants / équipes d'animateurs	Les équipes d'encadrement recueillent les remarques et idées des enfants afin de répondre au mieux à leurs attentes: - Pause méridienne et Accueils périscolaires : avant chaque période de vacances - Mercredis loisirs : au moins 1 fois par trimestre - ACM petites et grandes vacances : en début de séjour et lors de l'arrivée de nouveaux inscrits	Les familles disposent de plusieurs modes d'information concernant notamment les dates, les lieux et les tarifs des actions ainsi que les périodes d'inscription (information sur le site internet et le Facebook de la ville, actualité sur l'espace citoyen, flyers, affichage dans les écoles...)
	Au moins 20% des parents sont présents aux fêtes et restitutions organisées dans le cadre des mercredis loisirs et des ACM petites et grandes vacances (si les conditions sanitaires le permettent)	

IV. LES MODALITES DE RENOUVELLEMENT DU CONTRAT ET DE MODIFICATION PAR AVENANT

Le PEDT sera signé pour trois ans, il sera revu à l'issue de cette période en tenant compte des éléments recueillis lors des différentes réunions du comité des usagers, des bilans des équipes d'encadrement et des techniciens municipaux...

V. LES SIGNATAIRES DU PEDT

Pour les représentants de l'Etat :

Le Préfet,

Le Directeur Académique des
Services de l'Education Nationale,

Monsieur Michel LALANDE

Monsieur Jean-Yves BESSOL

Pour la Commune :

Le Maire,

Monsieur Régis CAUCHE

Pour les partenaires :

Le Directeur Général de la Caf du Nord,

Monsieur Luc GRARD



PROJET ÉDUCATIF TERRITORIAL

3

2020/2023



SOMMAIRE DES ANNEXES

→ EVALUTION DU PEDT 2017/2020

EVALUATION DU PEDT CROISIEN 2017-2020

A- La pertinence des actions inscrites dans le PEDT:

La pertinence concerne l'adéquation de l'action avec les problèmes identifiés ou les besoins réels. Elle doit être évaluée tout au long du cycle de l'action.

Type d'action	Indicateurs quantitatifs	Indicateurs qualitatifs	Résultats obtenus
Pour l'ensemble des actions	90% des problèmes identifiés ont été résolus rapidement	95% des demandes des familles en terme de moyen de garde ont été satisfaites	Ces objectifs ont été atteints : - en ACM, nous avons mis en place un système de pré-inscriptions depuis Toussaint 2018, afin d'évaluer le besoin réel. Les fluctuations d'effectifs d'une semaine à l'autre ont permis de répondre positivement à toutes les demandes de place sans pour autant augmenter les capacités d'accueils globales. - Nous proposons aux familles un accueil échelonné de 9h à 9h45. - Enfin, pour harmoniser l'amplitude horaire des moyen de garde pendant les vacances avec le temps scolaire/périscolaire, nous avons ouvert la garderie matin dès 7H30 (au lieu de 8h) - en accueils périscolaire (matin et soir), nous n'avons refusé aucune demande d'inscription.
	Le comité d'usagers s'est réuni au moins 3 fois dans l'année	90% des parents sont satisfaits de l'organisation mise en place	Les retours sont globalement positifs, si l'on se réfère aux réponses fournies par les familles via le questionnaire de satisfaction (*): - Appréciation des activités mises en place : entre 90 et 99% de satisfaction en 2017, entre 79 et 94% en 2018 et entre 88 et 94% en 2019 - Appréciation des repas servis : entre 67 et 90% de satisfaction en 2017, entre 72 et 82% en 2018 et entre 75 et 84% en 2019 - Appréciation des équipes d'encadrement : entre 97 et 99% de satisfaction en 2017, entre 74 et 100% en 2018 et entre 88 et 94% en 2019 - Appréciation de l'ACM de manière globale : entre 97 et 99% de satisfaction en 2017, entre 79 et 96% en 2018 et entre 76 et 94% en 2019
		90% des participants sont présents aux réunions	Cet objectif n'a pas été atteint. Nous avons réuni le comité des usagers à 2 reprises en 2018. Pour la 1^{ère} rencontre, 90% des représentants de parents d'élève ont répondu à notre invitation (thème : gestion des grèves). Pour la 2nd, dont le thème était l'organisation des ACM, seuls 2 parents étaient présents (soit 14%)...
	Les acteurs éducatifs se sont réunis au moins 5	90% des besoins repérés des enfants sont satisfaits	Cet objectif a été partiellement atteint. En effet, même si nous avons un très bon relationnel avec les directeurs d'école, il n'est pas simple de se réunir. La majorité des

	fois dans l'année	90% des enseignants, animateurs et agents municipaux sont satisfaits de l'organisation mise en place pour favoriser la continuité éducative	ajustements d'organisation, les échanges sur le comportement d'un enfant (etc.), se font par mail ou par téléphone. Néanmoins, le référent d'animation et le directeur d'école font un point régulier sur site pour ajuster, au besoin, l'organisation en place. De plus, les PPMS scolaire et périscolaire ont été réfléchis ensemble. Enfin, le projet d'école est remis au référent d'animation dès le début de l'année scolaire. Pour ce qui concerne le besoin de repères des enfants, nous faisons en sorte de maintenir des équipes stables dans chaque structure.
--	-------------------	---	---

(*) Les résultats de 2020 n'apparaissent pas car, à la date de réalisation de l'évaluation, seuls les ACM de février 2020 ont pu être analysés.

B- L'efficacité des actions inscrites dans le PEDT:

L'efficacité concerne l'utilisation rationnelle des moyens à disposition et vise à analyser si les objectifs ont été atteints à moindre coût (financier, humain et organisationnel). La question centrale que pose le critère d'efficacité est « l'action a-t-elle été mise en œuvre de manière optimale ? »

Type d'action	Indicateurs quantitatifs	Indicateurs qualitatifs	Résultats obtenus
Pour l'ensemble des actions	Le budget imparti a été suffisant pour la réalisation des actions	Les recrutements ont permis de répondre aux exigences réglementaires en terme de qualification	Ces objectifs ont été atteints. Le budget a été suffisant pour répondre aux besoins en matériel des animations mises en place ainsi qu'aux choix de sorties pédagogiques. De plus, nous avons recruté des animateurs et directeurs en nombre suffisant. Nous disposons déjà d'un vivier important. Enfin, le profil des animateurs nous a permis de proposer des activités variées aux enfants (sport, culture, loisirs divers). En 2020, à l'issue de la période de confinement, nous avons pu intégrer les maîtres-nageurs (ETAPS) dans nos équipes et ainsi, proposer un accueil périscolaire matin sur l'ensemble des écoles publiques au lieu du regroupement habituel sur 3 sites. Ainsi, nous avons pu assurer plus facilement la sécurité des enfants et de nos personnels.
	Les recrutements ont permis de répondre aux exigences réglementaires en terme de taux d'encadrement		Cet objectif a été atteint pour l'ensemble des actions habilitées Jeunesse et sports. En effet, le taux d'encadrement a été respecté en toute circonstance. Nous profitons des souplesses accordées par le décret n°2013-707 du 2 août 2013 (taux d'encadrement assoupli en périscolaire) depuis janvier 2016 pour les accueils périscolaires. Par contre, pour nos mercredis loisirs, nous avons fait le choix de maintenir 1 animateur pour 8 enfants de moins de 6 ans et 1 animateur pour 12 enfants de plus de 6 ans.
	Les bâtiments municipaux (écoles, salles de sports...) mis à disposition des équipes d'encadrement ont été suffisants pour la mise en place d'activités et/ou pour la réalisation de spectacles		Cet objectif a été atteint pour l'ensemble des actions. En effet, la ville dispose de suffisamment de salles pour permettre un accueil de qualité aux activités variées et la réalisation de spectacles.

C- L'efficacité des actions inscrites dans le PEDT:

L'efficacité est la comparaison entre les objectifs fixés au départ et les résultats atteints.

Objectifs	Indicateurs quantitatifs	Indicateurs qualitatifs	Résultats obtenus
Proposer aux familles des accueils de qualité	90% des familles sont satisfaites des actions mises en place	Au moins 50% des animateurs sont qualifiés (diplômés BAFA ou équivalent)	Cet objectif a été atteint. Comme exposé précédemment, pour les ACM, les questionnaires de satisfaction complétés par les familles montrent un réel engouement des parents pour nos accueils (entre 79 et 99% de satisfaction pour les activités proposées et entre 74 et 100% de satisfaction pour le personnel en place quel que soit la période concernée). Enfin, au moins 90% de nos encadrants sont diplômés ou stagiaires.
	Aucun accident touchant un enfant ou un animateur n'est imputable à l'organisation mise en place ou aux locaux utilisés	Les contenus, les méthodes et les locaux sont adaptés aux besoins et aux capacités des enfants	Les commissions de sécurité ont démontré que les locaux étaient bien adaptés et bien agencés pour l'accueil des enfants, leur bien-être et leur sécurité. De même, aucun accident n'a été constaté du fait d'un problème de local ou d'organisation. Enfin, un travail de réflexion collective a été mené avec les directeurs d'accueils péri et extrascolaires. Il a eu pour finalité la rédaction d'un « livret du directeur » qui présente, entre-autre, la logique d'évolution des objectifs par âge (buts éducatifs / objectifs généraux / déclinaison des objectifs par tranche d'âge- voir annexe)
Participer à l'épanouissement et à l'éveil des enfants	100% des enfants présents ont bénéficié de l'activité piscine (ACM petites et grandes vacances)	Les activités proposées sont diversifiées et adaptées à la tranche d'âge de l'enfant	100% des enfants ayant accepté d'aller à la piscine ont profité de cette activité sauf lors des ACM de février, puisqu'à cette période, la piscine est fermée pour effectuer la vidange des bassins. Enfin, nous vérifions que les équipes d'encadrement sont bien composées d'agents aux profils différents afin de mettre en place des animations variées.
Participer à l'épanouissement et à l'éveil des enfants		99% des enfants ayant un besoin particulier (allergie, handicap...) ont pu être inscrits aux activités prévues dans le PEDT	Nous avons accueilli sur l'ensemble de nos activités des enfants ayant des troubles autistiques, des allergies alimentaire ou médicamenteuse et/ou des problèmes moteurs ou sensoriels. Pour les cas les plus graves, nous avons proposé aux familles de faire un test sur quelques séances ou sur des demi-journées (ACM et mercredis) et de rencontrer les encadrants pour exposer la problématique de l'enfant et transmettre les procédures à respecter. Ces rencontres peuvent avoir lieu en présence de l'infirmière municipale et/ou du médecin scolaire. Si la situation l'exige, un animateur supplémentaire est attaché à l'équipe en place.

Favoriser les échanges	Toutes les actions prévues dans le cadre de l'intercommunalité ont été réalisées (stage BAFA, séminaire des directeurs des ACM d'été, rencontres des enfants de 6 à 10 ans et des jeunes de 11 à 14 ans)	90% des enfants et des jeunes ont apprécié les activités proposées dans le cadre des rencontres intercommunales	Cet objectif n'a pas été atteint. En effet, depuis quelques années, les encadrants, les coordinateurs et les responsables des 3 villes ont un avis mitigé sur l'impact réel de ces rencontres et surtout sur la plus-value que représente cette action. En 2017, une réflexion devait être menée afin de déterminer si l'on poursuivait ce dispositif et si oui, de quelle manière pour qu'elle soit profitable à tous. La volonté des élus des 3 villes a été d'arrêter ce projet.
		90% des demandes en formation BAFA ont été satisfaites	Cet objectif a été atteint. A Croix, le parcours du jeune est le suivant : - Entretien individuel avec le jeune pour connaître sa motivation - Intégration du jeune au dispositif « aide animateur » pour lui permettre de découvrir le métier avant de s'engager dans une formation BAFA. Cette première expérience est obligatoire pour bénéficier d'une prise en charge financière par la commune, de la formation de base BAFA. - Si la 1 ^{ère} immersion dans l'animation est favorable, intégration du jeune du dispositif « formation de base BAFA » entièrement financé par la commune - Intégration du jeune dans les équipes d'encadrement pour 6 semaines minimum sur l'année suivant la formation de base. - Intégration du jeune au dispositif « formation d'approfondissement BAFA » avec un tarif préférentiel négocié auprès d'un organisme de formation. Toutes les demandes ont été satisfaites même si tous les jeunes n'ont pas réussi leur stage de base (2 jeunes recalés sur les 3 dernières années)
Favoriser les échanges		90% des directeurs ont participé au séminaire de formation	Entre 98% et 100% des directeurs et adjoints croisiens ont participé au séminaire de formation sur les 2 premières années du présent PEDT. En effet, en 2020, la crise sanitaire relative au Covid-19 ne nous a pas permis de rassembler les agents des 3 communes concernées. D'une manière générale, les directeurs sont très favorables à ces moments d'échanges et de formation qui leurs permettent d'évoluer et d'améliorer leur pratique. Chaque année, une thématique est proposée. Elle est déterminée par les coordinateurs des 3 villes et est fonction de ce qui a pu être observé sur le terrain (exemples : la prise en charge des enfants différents, l'optimisation de l'espace pour la réalisation d'activité, le bien-être)

Favoriser les échanges	Au moins 1 rencontre inter-centre par période de vacances a été réalisée et au moins 3 en mercredis loisirs	Des réunions d'information, des formations internes sont organisées régulièrement et par type d'activité	Ces objectifs ont été atteints mais uniquement en interne. En effet, nous n'avons pas développé les rencontres inter-centres avec l'extérieur. Elles sont soumises au bon vouloir des autres communes et des équipes en place et nécessitent un travail en amont qui n'est pas possible à certaines périodes (principalement lors des vacances de Toussaint). Enfin, si des réunions d'information ont lieu par type d'activité plusieurs fois dans l'année, nous n'avons mis en place qu'une journée de formation interne par an. Les animateurs ayant des contrats et des statuts différents, il a été difficile jusqu'à présent de faire mieux. Néanmoins, un plan de formation interne est en cours d'élaboration. Il est à noter cependant, un travail de réflexion d'équipe afin d'élaborer un « livret du directeur » duquel découlera prochainement en « livret de l'animateur ». Il comprendra de nombreuses fiches ressources.
	Au moins 5 actions par an ont permis des rencontres intergénérationnelles		Les rencontres intergénérationnelles font parties des orientations politiques croisiennes. A ce titre, plusieurs actions sont développées chaque année telles que : participation des enfants des mercredis loisirs à la décoration de la salle accueillant le banquet des aînés, échanges avec les résidents d'un EPADH autour d'un goûter lors des ACM et des mercredis loisirs, réalisation de compositions florales par un groupe composé d'une personne âgée et de 2 enfants, après-midi chants avec les résidents d'un foyer-logement, création d'un spectacle par les enfants pour les personnes âgées et inversement... Ces moments sont très appréciés aussi bien par les enfants que par les personnes âgées et le personnel de l'EPADH ou du foyer logement. Un partenariat solide s'est donc créé qui permettra sans nul doute la réalisation d'actions nouvelles dans les années à venir.

Développer les relations parents / enfants / équipes d'animateurs	Les équipes d'encadrement recueillent les remarques et idées des enfants afin de répondre au mieux à leurs attentes: - Pause méridienne, Accueils périscolaires : avant chaque période de vacances - Mercredis loisirs : au moins 1 fois par trimestre - ACM petites et grandes vacances : en début de séjour et lors de l'arrivée de nouveaux inscrits	Les familles disposent de plusieurs modes d'information concernant notamment les dates, les lieux et les tarifs des actions ainsi que les périodes d'inscription	Les enfants donnent leurs idées d'activités tout au long de la période et donc, pas forcément avant chaque période de vacances ou 1 fois par trimestre... Néanmoins : - les enfants ont été sollicités le midi pour donner leur avis sur les repas servis - le mercredi et pendant les ACM, les enfants bénéficient de matinée « Joker » (ils participent à l'activité qu'ils souhaitent le temps qui leur convient), de demi-journées « choix de l'enfant » (ils s'inscrivent sur l'une des activités proposées) et d'une boîte à idées pour faire des propositions d'animation : les « idées » proposées et réalisables sont insérées dans le planning d'activités. Tous les enfants scolarisés, aussi bien dans le public que dans le privé, ont été destinataires d'un dossier présentant les différents modes de gardes périscolaires et extrascolaires, les modalités d'inscription et les tarifs (avril de l'année n-1). Pour ce qui concerne les ACM et les mercredis loisirs, les périodes d'inscription sont indiquées dans l'onglet « activité » du site « espace familles ». De plus, un mois avant la période d'inscription, une alerte est visible dans l'encart « actualité » et un mail est envoyé aux familles. De même, les animateurs de terrain informent les parents des dates d'inscription de vive voix.
	Au moins 20% des parents sont présents aux fêtes et restitutions organisées dans le cadre des mercredis loisirs et des ACM petites et grandes vacances		Cet objectif est atteint. En effet, lors des mercredis loisirs et des ACM petites et grandes vacances des moments d'échanges sont organisés avec les familles sous forme de petit déjeuner ou de goûter auxquels les familles participent volontiers. De plus, au moins 25% des parents sont présents lors des fêtes de fin de période ou de session. Il est à noter qu'en 2020, aucune fête n'a été organisée pour répondre au protocole sanitaire.

